



# **Code d'éthique**

**Approuvé par le Conseil d'administration le 29 octobre 2019**

## **Préambule**

Le code d'éthique est un outil ayant pour but de clarifier la pratique de l'intervention pour l'ensemble du personnel, des bénévoles, des parrains, des marraines et des personnes filleules ainsi que des membres du conseil d'administration de l'organisme.

L'organisme y définit ses responsabilités en ce qui concerne le bien-être de tous, le respect des objectifs et des orientations tels que mentionnés dans sa charte, ses statuts et ses règlements.

Il répond à la volonté du Centre de parrainage civique de Québec d'informer ses membres de ses valeurs, de sa mission et de ses actions de façon à ce que les droits et devoirs de chacun soient respectés. Ce code détermine l'esprit d'entraide et de respect qui doit être commun à l'ensemble des personnes en lien avec le Centre.

Le présent code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer.

## **Mission du CPCQ**

Améliorer la participation sociale et citoyenne grâce à une relation de jumelage entre une personne bénévole (parrain/marraine) et une personne filleule vivant de l'isolement social en raison d'une problématique en santé mentale ou d'une incapacité, physique ou intellectuelle ainsi qu'aux personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

## **Vision**

Favoriser par ce jumelage une relation d'égalité et d'entraide où tant la personne bénévole que la personne filleule mise sur ses forces, ses capacités et son pouvoir d'agir dans une optique de réciprocité, d'acceptation de l'autre et de rétablissement.

Contribuer à l'acceptation de la différence et à la lutte aux préjugés dans la communauté, ainsi qu'à la défense des droits des personnes vivant certaines incapacités, soutenant ainsi leur démarche vers une pleine citoyenneté.

## **Valeurs**

À travers notre approche centrée sur les forces des personnes, nous privilégions :

- ✓ Le respect de la personne dans sa globalité et dans son processus de rétablissement.
- ✓ L'authenticité, la confiance et la réciprocité dans la relation de jumelage.
- ✓ L'entraide et l'engagement dans un objectif de sensibilisation et de transformation sociale.

## **Définitions**

### **Organisme :**

Ce terme désigne le Centre de parrainage civique de Québec.

### **Membres :**

Ce terme désigne le parrain, la marraine, ou tout autre bénévole de l'organisme ainsi que les personnes filleules, les membres du conseil d'administration et des comités.

### **Employés :**

Toute personne occupant un poste rémunéré au sein de l'organisme, temps plein, temps partiel ou contractuel.

### **Stagiaire :**

Toute personne provenant d'une institution d'enseignement ou d'une autre provenance (programme de retour au travail)

**Ce code d'éthique s'adresse à toutes les personnes ci-haut mentionnées.**

## **Engagement de l'organisme envers ses membres**

- Fournir aux membres et au personnel tous les outils nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme dans le respect de la mission, la vision et les valeurs choisies.
- Développer la vie associative du Centre en invitant les membres à prendre une part active dans les décisions qui les concernent, et mettre en place tous les moyens nécessaires pour y parvenir.
- S'assurer d'une saine gestion financière, matérielle et humaine dans le respect des politiques établies.

## **Respect de la confidentialité**

Respecter la confidentialité doit être un souci constant de la part de toutes les personnes qui gravitent autour de l'organisme. La protection de la vie privée constitue la meilleure façon de promouvoir la dignité et de maintenir le lien de confiance entre toutes les personnes visées par la mission du CPCQ.

- La transmission d'information personnelle ou confidentielle à un tiers ne se fait qu'après avoir eu le consentement des personnes concernées ou de leurs représentants autorisés. Lors de la divulgation de renseignements autorisés par la personne, seules les informations jugées pertinentes et nécessaires dans la situation donnée sont révélées.
- Toutes les personnes adoptent une attitude de retenue judicieuse à l'égard des faits ou informations qui sont portés directement ou indirectement à leur attention et dont la divulgation pourrait porter atteinte à sa vie privée ou à celle de ses proches.

- L'intervenant ou toute autre personne peut être relevé de son obligation à la confidentialité, s'il a de bonnes raisons de croire que la sécurité de quelqu'un est compromise.
- Les parrains/marraines et les personnes filleules peuvent consulter leur dossier à la condition d'en faire la demande dans un délai minimum de 48 heures.

### **Toute personne s'engage à :**

- Faire preuve d'honnêteté dans ses relations
- Respecter la vie privée et l'intimité de chacun
- Protéger les personnes contre toutes formes d'abus
- S'adresser aux personnes avec courtoisie et utiliser un langage respectueux
- Respecter les limites physiques et psychologiques de chacun
- Privilégier l'approche positive dans toutes communications.

### **Responsabilités des membres**

- S'assurer de bien comprendre la mission de l'organisme et sa pratique orientée vers le développement du pouvoir d'agir et le rétablissement dans le but de remplir son rôle dans les limites et les règles établies;
- Utiliser tous les outils à la disposition des membres (journal interne, politiques de l'organisme, groupes de paroles, communications, etc.) pour remplir son rôle ou accomplir les tâches choisies;
- Collaborer activement avec l'équipe du CPCQ pour répondre aux besoins exprimés;
- Respecter les décisions prises par d'autres instances de l'organisme concernant les conditions de son implication;
- Faire un suivi auprès de la personne responsable s'il y a des modifications à leur situation.

### **Responsabilités des employés**

- S'assurer de bien comprendre la mission de l'organisme et sa pratique orientée vers le développement du pouvoir d'agir et le rétablissement dans le but d'accomplir ses tâches dans les limites et les règles établies;
- Agir de manière à promouvoir les intérêts de l'organisme;
- Être respectueux, fiable et solidaire pour réaliser la mission du CPCQ;
- Connaître et se conformer aux politiques et aux règlements internes de l'organisme;
- Faire équipe afin d'offrir des services de qualité aux personnes qui font appel à eux ;
- Intervenir auprès des membres avec diligence et un accueil respectueux, personnalisé, empathique et discret ;
- Favoriser la participation des membres à toutes les étapes du processus de jumelage et à la révision périodique de leurs besoins et attentes;
- Ne pas accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau ou un avantage pour soi-même ou pour une autre personne de l'organisme.

## **Responsabilités du conseil d'administration**

- Posséder toutes les informations concernant les documents légaux, les politiques, les rôles, responsabilités et obligations des différentes instances d'un organisme communautaire et les respecter ;
- Recevoir toute la formation nécessaire pour la bonne compréhension et l'application des rôles au sein d'un conseil d'administration ;
- Toutes les autres responsabilités mentionnées pour les membres sont applicables aux membres du conseil d'administration

## **En cas de litige**

Le membre qui ne respecte pas le présent code en sera d'abord avisé par écrit, puis rencontré. S'il refuse de se conformer, il se verra dans l'obligation de quitter l'organisme.

Le conseil d'administration de l'organisme se réserve le droit de mettre fin à l'engagement d'un membre qui ne respecte pas le présent code d'éthique.